



CC de la Brie Champenoise (Siren : 245100888)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montmirail
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1996
Date d'effet	30/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Etienne DHUICQ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	BP6 - 4, rue des Fosses
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51210 MONTMIRAIL
Téléphone	03 26 81 36 61
Fax	03 26 81 38 84
Courriel	accueil@cc-briechampenoise.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 608
Densité moyenne	27,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Bergères-sous-Montmirail (215100454)	121
51	Boissy-le-Repos (215100645)	224
51	Charleville (215101205)	254
51	Corfélix (215101593)	114
51	Corrobert (215101643)	211
51	Fromentières (215102443)	383
51	Janvilliers (215102831)	173
51	La Villeneuve-lès-Charleville (215105792)	115
51	Le Gault-Soigny (215102450)	551
51	Le Thoult-Trosnay (215105297)	103
51	Le Vézier (215105719)	196
51	Mécringes (215103359)	203
51	Montmirail (215103557)	3 686
51	Morsains (215103599)	135
51	Rieux (215104274)	204
51	Soizy-aux-Bois (215105032)	184
51	Tréfol (215105370)	164
51	Vauchamps (215105537)	367
51	Verdon (215106188)	220

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable et en concordance avec le schéma d'aménagement et de gestion des reaux (SAGE) y compris les poteaux et puits pour incendie</i>
- Assainissement collectif <i>Création, entretien et gestion des installations d'eaux usées: - assainissement collectif et semi-collectif Création, entretien et gestion des installations des eaux pluviales d'origine urbaine.</i>
- Assainissement non collectif <i>ASSAINISSEMENT AUTONOME: limité au contrôle.L'entretien rstant à la charge des particuliers.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Elaboration et suivi de zones d'implantation des éoliennes.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Actions sociales: centre local d'information et de coordination (CLIC) mission locale plateforme d'initiative locale d'autres structures du même type venant à être créées.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le Contrat de ville. <i>D'autres structures du même type venant à être créées.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, créative, portuaire ou aéroportuaire ; politiques locales de commerce de détail, artisanale, activités commerciales communautaires. Sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités créées à compter du 1er juin 2006.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire: - bibliothèque médiathèque - complexe sportif de Montmirail - maison des associations et de la culture</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>Equipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire: Construction, entretien et fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques. Conventions nécessaires au bon fonctionnement de la compétence scolaire.</i>
- Activités péri-scolaires <i>Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire: Activités périscolaires et extrascolaires pour élèves des écoles préélémentaires et élémentaires et gérées par la Communauté: restauration scolaire, halte-garderie du matin et du soir, centre de loisirs sans hébergement (CLSH), entrées des piscines, cours de langue étrangère, cours et matériel informatique, transports et sorties pédagogiques.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Bibliothèque médiathèque. Maison des associations et de la culture.</i>
- Activités sportives <i>Complexe sportif de Montmirail.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Transports en commun de proximité.</i>
- Transport scolaire <i>Transports scolaires préélémentaire, élémentaire, secondaire 1er et 2ème cycle.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>Transports en commun de proximité</i>
- Etudes et programmation <i>Elaboration et suivi d'une charte de Pays</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

Voirie communautaire: Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire: - création de voies à compter du 1er juin 2006, - voies communales inscrites aux tableaux verts ci-annexés y compris les lotissements privés et communaux sous réserve que la voirie soit réalisée dans les normes et rétrocédée à la Communauté de communes.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Loisir et tourisme d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire: -point d'information multi services (PIM'S) -syndicat d'initiative.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Logement et cadre de vie: - Elaboration et suivi de programmes locaux de l'habitat (PLH).

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Aménagement de l'espace: Elaboration et suivi d'une charte de Pays.

- Gestion d'un centre de secours

Contingent du service incendie et secours (SDIS)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Centre local d'information et de coordination (CLIC).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	SM de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	122 833
51	Pays de Brie et Champagne (200061406)	SM ouvert	13 824
77	SMF d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin (200078038)	SM fermé	245 424

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)